

Barème pour le volet contributif

Le barème d'admissibilité pour le volet contributif est le suivant :

	Volet - 100 \$	Volet - 200 \$	Volet - 300 \$	Volet - 400 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	25 789 \$	27 008 \$	28 226 \$	29 445 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	31 552 \$	33 042 \$	34 532 \$	36 022 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	33 683 \$	35 273 \$	36 864 \$	38 455 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	35 891 \$	37 587 \$	39 283 \$	40 979 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	40 156 \$	42 053 \$	43 950 \$	45 848 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	42 289 \$	44 287 \$	46 285 \$	48 283 \$

	Volet - 500 \$	Volet - 600 \$	Volet - 700 \$	Volet - 800 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	30 664 \$	31 883 \$	33 101 \$	34 321 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	37 511 \$	39 001 \$	40 491 \$	41 982 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	40 045 \$	41 636 \$	43 226 \$	44 818 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	42 674 \$	44 370 \$	46 066 \$	47 762 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	47 745 \$	49 642 \$	51 539 \$	53 437 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	50 281 \$	52 279 \$	54 277 \$	56 276 \$

En vigueur le 31 mai 2021